



Redressement judiciaire et ouverture compte RJ

Par **bstanghe**, le **26/01/2013** à **10:55**

bonjour,

je suis commerçant et ma société a été placée en redressement judiciaire.

A ce jour je n'ai plus de banque car mes comptes ont été bloqués avec leurs avoirs et les deux banques ne souhaitent pas ouvrir de compte RJ.

Y a-t-il une obligation pour les y contraindre et sinon comment puis-je continuer à exploiter mon commerce car je n'ai plus que des espèces à gérer ce qui génère aussi d'autres problèmes pour payer mes factures et mon employé..

Existe-t-il des banques à qui je puisse m'adresser qui ne surfacture pas non plus les frais pour ne pas m'enfoncer davantage...

merci